

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Table with 4 columns: Direction, Time, Service Type, and Notes. Rows include Saumur to Nantes, Saumur to Paris, Saumur to Tours, and Saumur to Angers.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Table with 2 columns: Duration and Price. Rows include Un an, Six mois, and Trois mois for Saumur and Paris.

CHRONIQUE POLITIQUE.

L'amendement présenté au Sénat français en faveur du maintien du pouvoir temporel du Pape a été habilement appuyé par M. Barthe, premier président de la cour des comptes et par M. le duc de Padoue. Mais, malgré les efforts de ces honorables sénateurs, et sur un dernier discours de M. Baroche, premier président du conseil d'Etat, la proposition a été rejetée à la majorité de 79 voix contre 61.

La question polonaise absorbe en ce moment les préoccupations politiques, et les renseignements les plus contradictoires sont publiés relativement à la réponse que se proposerait de faire le czar à l'adresse des habitants de Varsovie.

Nous avons reproduit hier l'opinion de ceux qui annoncent déjà les résolutions de l'empereur Alexandre et les supposent de nature à ne pas laisser fléchir les principes sur lesquels est basée son autorité.

Aujourd'hui le télégraphe nous apporte un extrait de la Gazette allemande. Ce journal annonce que le prince Gortschakoff se charge de remettre lui-même à l'empereur la pétition, déjà couverte de plus de soixante mille signatures; puis il ajoute que l'opinion publique à Varsovie a confiance dans un changement complet de système dans le sens de la réorganisation nationale.

Une correspondance reçue à Berlin des frontières de la Pologne, en date du 6 mars, annonce la nomination par le prince Gortschakoff d'une commission de vingt-quatre citoyens, dont huit seront toujours en permanence à l'hôtel-de-ville, pour maintenir l'ordre pendant son absence.

Cette mesure, ajoute-t-on, a produit un excellent effet.

La même correspondance prétend que le parti révolutionnaire, à Varsovie, n'est point assez fort pour arriver à ses fins et que ses efforts seront sans résultats.

La garnison de la ville de Varsovie est renforcée chaque nuit par des troupes venant de Modlin. (Le Pays.)

Nous recevons de Varsovie le texte de l'adresse à l'empereur Alexandre, qui a été remise entre les mains du prince Gortschakoff, à la suite des derniers événements. Cette adresse avait été revêtue dès le premier jour de dix mille signatures à la tête desquelles figurent celles de l'archevêque et de la presque totalité des fonctionnaires polonais. Elle est ainsi conçue :

Sire

Les douloureux événements qui viennent de se passer à Varsovie, la longue irritation qui les a précédés, et le profond sentiment de tristesse qui a pénétré tous les esprits, nous amènent à porter la présente requête aux pieds de Votre Majesté, au nom de tout le pays, espérant que votre noble cœur, Sire, ne restera pas sourd à la voix d'une nation infortunée.

Ces événements, dont nous nous abstenons de décrire les scènes poignantes, n'ont aucunement été provoqués par les passions subversives d'une classe quelconque de la population; ils sont au contraire la manifestation unanime et éloquente de sentiments refoulés et de besoins méconnus. Notre nation, qui, pendant des siècles, avait été régie par des institutions libérales, endure depuis plus de soixante ans les plus cruelles souffrances; privée de tout organe légal pour faire parvenir au trône ses doléances et l'expression de ses besoins, elle est forcément réduite à ne faire entendre sa voix que par le cri des martyrs que chaque jour elle offre en holocauste.

Au fond de l'âme de chaque Polonais brûle un sentiment indestructible de nationalité; ce sentiment résiste au temps et à toutes les épreuves; le malheur, loin de l'affaiblir, n'a fait que le fortifier. Tout ce qui le blesse ou le menace bouleverse et inquiète les esprits.

Aussi toute confiance a-t-elle cessé entre gouvernants et gouvernés. Les moyens répressifs ne

sauraient la faire renaître, quelles que soient leur violence et leur durée. Un pays, jadis au niveau de la civilisation de ses voisins d'Occident, ne saurait, d'ailleurs, se développer moralement ni matériellement, tant que son Eglise, sa législation, son instruction publique et toute son organisation sociale ne seront pas marquées du sceau de son génie national et de ses traditions historiques.

Les aspirations de notre nation sont d'autant plus ardentes que, seule aujourd'hui dans la grande famille européenne, elle manque de ces conditions absolues d'existence sans lesquelles une société ne saurait fournir la carrière que lui a tracée la Providence.

En déposant aux pieds du trône l'expression de notre douleur et de nos fervents desirs, confiants dans la bonté équité et dans la justice de Votre Majesté, nous osons, Sire, en appeler à votre magnanimité.

De Votre Majesté impériale et royale les fidèles sujets.

(Suivent les signatures.)

La proclamation suivante a été adressée par le prince Gortschakoff aux habitants de Varsovie :

L'appel de l'autorité invitant les habitants à s'abstenir de tout rassemblement n'a pas été écouté. Hier, une compagnie d'infanterie, se dirigeant vers le faubourg de Cracovie, a été assaillie à coups de pierres; elle a fait feu.

J'ai ordonné une enquête à l'effet de découvrir les coupables auxquels incombe la responsabilité de ce conflit regrettable.

Je ne tolérerai aucune violence, de quelque côté que ce soit.

Le devoir des citoyens paisibles est d'éviter tout rassemblement nombreux, provoqué en ces circonstances par de dangereux agitateurs, et de se séparer, à la première sommation des autorités, afin d'éviter des événements déplorables.

Habitants de Varsovie! ne vous laissez pas entraîner par les sordes menées des ennemis de l'ordre, cherchant à troubler la tranquillité publique. Ecoutez la voix d'un homme dont vous avez pu

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

TROISIÈME PARTIE.

(Suite.)

A un signal convenu, l'officier du canot est poignardé, tous les rameurs fidèles à Nathan sont jetés à la mer; puis, au lieu de gouverner sur les navires de l'iman, nous courons droit à terre.

Avant que Nathan et Bizarro se soient aperçus de notre suite, nous touchons au rivage.

Depuis deux mois, je dois le dire ici, je n'avais rien négligé pour détourner les soupçons. Nul, pas même l'intrépide Bizarro, ne se battit mieux que moi en diverses rencontres que j'ai passées sous silence. A Mascate, je m'étais conduit avec une circonspection exclusive; je ne m'y montrais point pressé d'aller à terre; j'y descendis un jour avec Bizarro sans emmener ma fille; je n'y traquai point et ne débarquai aucune partie de mon butin; je cessai de parler de mon désir de continuer la campagne.

Seulement, comme je savais un peu la langue de Zanzibar qu'on entend à Mascate, Nathan m'envoya plusieurs

fois remplir certaine commission de détail auprès de l'iman.

J'avais donc pu, sans me rendre suspect, me ménager à terre de précieuses intelligences, gagner à prix d'or un chef de caravane, étudier les lieux et choisir un point de la côte où je devrais débarquer.

Une gorge de rochers y aboutissait; j'y courus et m'y retranchai, jusqu'à ce que mon conducteur arabe m'eût amené ses gens et ses chameaux.

Bizarro, avec la chaloupe chargée de négriers, opéra un débarquement; notre feu nourri décima ses pirates; il fut blessé lui-même et se retira. Nos chameaux arrivaient, nous partîmes aussitôt et en moins de vingt-quatre heures nous étions hors des Etats de l'iman.

Ici commence une nouvelle série d'horribles aventures.

Je voulais, contournant la chaîne des montagnes qui forme la limite de l'Imanat, me rendre au cap Mocadon, où je comptais trouver des pêcheurs de perles qui me feraient franchir le détroit d'Ormuz. Mais nos guides, tentés par nos richesses, préméditaient de nous livrer aux Iowassémis, leurs compatriotes. Par bonheur je m'aperçus, en observant le lever et le coucher des astres, qu'on nous faisait faire fausse route.

Nous fûmes cependant attaqués; mais notre résistance désespérée nous sauva des pillards; nous arrivâmes enfin sur les bords du torrent qui se jette dans le golfe Persique auprès de la ville de Seer.

Là nous faillîmes être réduits en esclavage; mais un navire de guerre anglais s'étant montré au large, nous en fûmes quittes pour payer au cheick du Belad-Ser une rançon égale à la moitié de tout notre avoir.

L'Anglais nous recueillit.

Mes compagnons eurent des destinées fort diverses: pour ma part, je me fixai dans le premier port où le navire jeta l'ancre.

C'était Bombay, sur la côte du Malabar.

J'y habiterais encore, si je n'en avais été arraché de la manière la plus violente et la plus extraordinaire.

J'ai eu beau me creuser la tête, je ne comprends rien au guet-apens dont je fus victime.

L'événement date environ de six mois.

Depuis près de quatre ans alors je vivais paisiblement à Bombay sous le nom de Moélho. Je m'étais présenté devant le consul portugais avec les principaux compagnons de mes dernières aventures dont les témoignages donèrent à mon nom une sorte de consécration officielle. Le capitaine du navire anglais voulut bien déclarer que j'étais un parfait gentleman. Enfin, comme j'ai habité Lisbonne, il me fut facile de prouver que j'y avais connu plusieurs honorables familles.

Mon identité fut donc établie de la manière la plus satisfaisante; je m'intéressai bientôt après dans les opérations commerciales de la maison William et Smith pour la totalité de mon avoir, montant encore à une trentaine

éprouver la loyauté pendant trente années de séjour au milieu de vous.

» Le lieutenant du royaume, général aide-de-camp, Prince GORTSCHAKOFF.

» Varsovie, 28 février 1861.

La Nouvelle Gazette de Prusse contient un article de fond disant que la France et la Russie se sont entendues déjà ou sont sur le point de s'entendre sur la question d'Orient; que, par conséquent, elles doivent être complètement d'accord dans la question polonaise. On aurait donc grand tort de considérer la condescendance de la Russie comme une preuve de faiblesse.

On mande à Berlin des frontières de la Pologne: La nouvelle est parvenue de Saint-Petersbourg à Varsovie, qu'un frère de l'empereur arriverait très-prochainement dans cette dernière ville. — Havas.

Les nouvelles arrivées de Varsovie ont causé une profonde émotion aux réfugiés polonais à Londres. Ils voient dans ces événements le commencement de la fin. Lundi soir, le comité polonais s'est réuni et a rédigé le manifeste suivant: « Magna est veritas et praevalabit. Anglais, le drapeau polonais s'est encore levé à Varsovie. On vous a dit que la Nationalité polonaise était le rêve creux de quelques misérables réfugiés. Vous ne l'avez pas cru. Vous savez qu'une nation ne peut mourir. Vous savez que nous voudrions encore combattre. Vous savez que nous devons enfin réussir. Nous implorons votre secours. Vous entendrez notre appel. Par l'amour de la liberté et du droit, par votre passion et par votre honneur, vous devez nous aider.

Nous pourrions vous demander des armes et des hommes. Vos cœurs nous suffisent. Quel aide avez-vous donné à l'Italie? Votre sympathie. Elle a vain plus que des armées. Nous cherchons, nous demandons, nous réclamons cette sympathie pour notre patrie. Ce que vous avez fait pour l'Italie, la Pologne y a droit. Anglais! déclarez votre foi sacrée, que la Pologne a la justice pour elle et a le pouvoir de se la faire rendre; parlez! les Polonais feront le reste. Le comité de l'Union patriotique polonaise: Louis Aborski, Barthélemi Reniowski, Jean Krynski, X. Figewski, Henry Abicht. — Havas.

Les nouvelles d'Italie sont aujourd'hui sans intérêt. On écrit de Venise à divers journaux allemands que l'agitation est entretenue dans cette ville par des agents bien connus, qui excitent les habitants au refus de l'impôt et à des démonstrations dont le but serait de provoquer des troubles et des conflits. De son côté, la Gazette de Cologne affirme, et nous le répétons à titre de bruit, que le comte Cavour aurait soulevé formellement par voie diplomatique la question concernant l'évacuation de Rome par les troupes françaises. Mais, nous le répétons, c'est un simple bruit dont nous ne trouvons nulle part la confirmation. (Le Pays.)

Le gouvernement italien, appuyé sur une majorité parlementaire considérable, ne semble point disposé à reculer devant les conséquences de son état de choses qu'il fonde. Dans la séance du Sénat de Turin, du 5 mars, M. Minghetti, ministre de l'Intérieur, a présenté un projet de loi concernant

l'incamération des biens de main-morte dans l'Emilie, dont le but est de régulariser et d'améliorer le décret promulgué par le gouverneur comte Pepoli. Le ministre en a expliqué les principaux articles et prié le Sénat d'examiner cette loi au plus tôt, celui-ci, par assis et levé, l'a déclarée d'urgence. — Havas.

La Gazette de Vienne annonce que M. Levinsky a été nommé chef de section provisoire du ministère d'Etat.

Une lettre autographe de l'empereur, datée du 5 mars, consent à ce que le congrès national serbe se réunisse de suite, de manière à terminer ses délibérations avant la réunion de la diète hongroise, afin qu'il puisse formuler ses vœux concernant la nationalité, la langue, les privilèges de la woiwodie, ainsi que les propositions relatives à la réincorporation de la woiwodie dans la Hongrie.

On assure dit un télégramme de Berlin du 7 mars que la Prusse soutiendrait, dans la question de Syrie, une proposition tendant à une prolongation de l'occupation jusqu'au mois de juin.

Les Etats du Holstein ont tenu mercredi dernier leur première séance. M. de Plessen a été nommé président. Les documents concernant le projet de constitution, soumis à l'assemblée en 1859, ont été déposés, ainsi qu'un projet de loi sur la position provisoire du Holstein.

Un autre télégramme donne, sur le projet de constitution commune de la monarchie, des détails desquels il résulte que la représentation de l'assemblée de la monarchie sera formée par deux chambres, dont la première composée de trente membres nommés à vie par le roi.

L'armée du Holstein formerait un corps séparé dans certaines conditions, et la contribution du duché dans les dépenses communes dépasserait la somme de deux millions.

Dans la séance du congrès espagnol, le 6 mars, M. Sagasta a interpellé le gouvernement au sujet de la question italienne. Il a dit que la reine n'était souveraine que par la volonté nationale. Aussitôt, la majorité a crié spontanément: Vive la Reine! Une grande agitation s'est manifestée dans la salle. Le gouvernement a repoussé avec force la déclaration que venait de faire M. Sagasta, et celui-ci, après une vive et longue agitation, a fini par expliquer ses paroles en reconnaissant le droit de la reine. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

Une dépêche arrivée le 3 mars à Toulon ordonne d'envoyer immédiatement en Chine, à la disposition de M. le vice-amiral Charner, cinq capitaines de frégate, qui devront être embarqués de suite sur l'Eldorado, en partance pour Alexandrie. Cette dépêche inattendue donne à peine vingt-quatre heures à ces officiers supérieurs pour se préparer à faire un voyage de cinq mille lieues et peut être une absence de plusieurs années. Les officiers désignés sont: MM. Kosmann, Pascalis, Garraud, Blaise et Bourbonbeau. Une seconde dépêche, en date du 4 mars, fait partir pour la même destination cinq chirurgiens de marine, deux de second échelon et trois de troisième. On expédie en même temps, par l'Eldorado, deux

commis aux vivres de seconde classe, dix distributeurs, dix infirmiers et un nombreux détachement de boulangers et de maîtres-coqs. Tout ce personnel sera dirigé sur Suez et embarqué à bord du Japon, qui attend dans ce port les dépêches et les passagers pour la Chine.

On mande de Toulon, que S. A. I. le prince Napoléon partira dans dix jours sur son yacht.

Une levée de mille marins a été ordonnée dans la circonscription de Toulon. La moitié du contingent remplacera les marins congédiés faisant partie de l'expédition de Chine.

L'agence Reuter publie la nouvelle suivante des Indes, en date de Bombay, du 12 février. La famine est terrible dans les provinces du Nord-Ouest. La récolte du printemps sera nulle. La disette règne aussi dans d'autres provinces; de mémoire d'homme il n'y a pas d'exemple d'une telle famine. Le tarif sera modifié. — Havas.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Hier matin, un jeune ouvrier couvreur, occupé à faire des réparations sur une toiture, a perdu pied et est tombé dans une cour. Dans cette chute il s'est horriblement mutilé tout le corps; son état laissait peu d'espoir de le conserver à la vie.

#### PONTS SUSPENDUS.

Limitation du chargement des voitures et du nombre des bœufs.

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 25 février dernier, le poids maximum des voitures traversant les ponts suspendus existant dans le département est limité, y compris le poids du véhicule, à 6,000 kilogrammes; le chargement des diverses denrées et matières ne pourra dès lors excéder les quantités fixées comme suit:

- Blés et grains de toutes sortes, 48 hectolitres;
  - Vins et alcools, 14 barriques;
  - Charpente et planches en chêne, 4 mètres cubes;
  - Charpente et planches en bois blanc ou sapin, 7 mètres cubes;
  - Pierre de taille de grès dur, 1 mètre cube 35 cent;
  - Pierre de taille de tuffeau, 2 mètres cubes 30 cent;
  - Pavés et moellons de grès dur, 2 mètres cubes;
  - Moellons de tuffeau et sable, 2 mètres cubes;
  - Bois de chauffage, 7 mètres cubes;
  - Pierre cassée et cailloutis, 2 mètres cubes 60 cent.
- En cas de contestations, le poids sera déterminé d'après les lettres de voiture, le volume ou la nature du chargement ou tout autre moyen pouvant le faire apprécier.

Le nombre de bœufs passant à la fois sur ces ponts ne pourra être supérieur à douze.

#### CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE, A NANTES.

Le mercredi 20 mars 1861.

Un arrêté de M. le ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics, porte que le concours pour les animaux de boucherie institué par arrêté ministériel du 19 janvier 1852 aura lieu, sur le marché de la ville de Nantes, le mercredi qui précède la semaine sainte.

Des prix et des médailles d'encouragement seront

de mille francs. Mon évaison à travers l'Arabie et les exactions du cheik de Seer, espèce de chef barbaresque comparable au dey d'Alger, m'avait presque ruiné, comme vous le voyez. Mais William et Smith, touchés de mes infortunes, voulurent bien m'accorder un emploi qui me mit promptement à mon aise.

En moins d'un an, grâce à mon zèle, je devins en quelque sorte le factotum de la maison; l'on doubla mes appointements et l'on m'accorda en outre un droit de douze pour cent sur toutes les affaires que je créerais par mon activité. J'attirai à la société presque tous les navires étrangers; ma connaissance de la plupart des langues européennes me valut de traiter avec des Hollandais, des Portugais, des Espagnols, et même avec quelques Français; j'accapatai aussi le commerce arabe et la traite des perles.

Ma fille Olyntha grandissait; je l'avais placée dans le meilleur pensionnat de la ville, où elle se trouvait avec les filles de mes patrons et des principaux négociants. J'étais reçu chez le gouverneur anglais; je jouissais de l'estime publique; je renouais à l'espérance; enfin, pour assurer à Olyntha une famille qui la recueillerait en cas où je mourrais avant de l'avoir mariée, je laissai à entendre qu'étant veuf, je serais disposé à me remarier moi-même.

L'une des dames Smith, veuve d'un certain âge, me

fit faire des propositions détournées; j'y répondis avec ménagement; il me fallait l'extrait mortuaire de Jacinta, dont la mort ne m'était pas matériellement prouvée.

J'écrivis donc par voie d'Angleterre au consul anglais de San Salvador pour me procurer cette pièce importante, et, profitant de la même occasion, j'écrivis aussi à Braz de San Pedro une lettre que le consul ne devait remettre qu'à lui.

Je lui devois toute la trame dont sa mère avait été la victime; j'invoquais ses sentiments généraux; je lui expliquais ma conduite et le priais de surveiller la gestion des biens de sa sœur, dont je lui demandais des nouvelles.

Je ne réclamais rien pour moi, mais je salvais les intérêts sacrés d'Olyntha. J'employais les arguments les plus persuasifs, je démontrais la vérité jusqu'à l'évidence; j'invoquais les témoignages des servantes de Jacinta; j'expliquais ma conduite; j'accablais le marquis de San-Pedro.

Quel effet produisit cette lettre? — Je l'ignore. J'avais calculé que la réponse se ferait attendre près d'un an. Quand ce terme approcha, je commençai à rechercher davantage l'excellente veuve Smith, sœur de l'un de mes patrons et belle-sœur de l'autre.

Elle traita bientôt Olyntha comme sa propre fille; si je l'avais laissée faire, elle l'eût retirée du pensionnat, mais je n'y consentis point et me bornai à la lui confier pendant les jours de vacances.

Un soir, tout-à-coup, des valets effarés cherchant Olyntha se précipitèrent chez moi; mon enfant a disparu, mistress Schmit la cherche de son côté.

Je sors; à peine sur le quai, je la reconnais dans le canot d'un navire marchand.

Je me jette dans un bateau de louage en ordonnant à mes domestiques de s'armer et de me rejoindre avec une troisième embarcation.

Celle des ravisseurs d'Olyntha marchait assez mal, je la gagnai bientôt en vitesse; ma fille, à qui l'on fermait la bouche, me tendait les bras; je promis des sommes folles aux Indiens de mon canot; ils redoublèrent d'ardeur.

D'un autre côté, mes gens m'avaient obéi, et j'eus la satisfaction de les voir pousser du quai au moment où les bandits, doublant la pointe de l'île, me prouvent cruellement qu'ils montaient un excellent canot et ne s'étaient ralentis d'abord que pour m'attirer moi-même au large.

Voulaient-ils m'enlever, me rançonner, m'assassiner? Que m'importait! ma vie s'était ma fille; vivre sans elle, autant valait mourir; je poursuivis ma course. Le but me parut être un brig sans pavillon qui se tenait en panne sous le vent de la dernière pointe.

Olyntha, dont on n'étouffait plus la voix, cria, et par ses gestes me suppliait de la secourir.

Résolu à la sauver, ou à périr, aurais-je été sûr que le

distribués, s'il y a lieu, aux propriétaires des bœufs, moutons et porcs, nés et élevés en France, reconnus les plus parfaits de conformation et les mieux préparés pour la boucherie.

Les prix destinés aux BOEUFs seront divisés en trois classes et répartis ainsi qu'il suit :

1<sup>re</sup> CLASSE. — Bœufs jeunes comprenant les animaux de trois ans et de quatre ans au plus, quels que soient leur poids et leur race.

1<sup>re</sup> catégorie. — Animaux nés depuis le 1<sup>er</sup> avril 1858.

2<sup>o</sup> catégorie. — Animaux nés depuis le 1<sup>er</sup> avril 1857.

2<sup>e</sup> CLASSE. — Bœufs répartis, suivant leur race, en différentes catégories, sans distinction d'âge ni de poids.

1<sup>re</sup> catégorie. — Races choletaise, parthenaise, nantaise et leurs analogues, à l'exclusion de tout croisement.

2<sup>o</sup> catégorie. — Races bretonnes, du Finistère, du Morbihan, des Côtes-du-Nord et leurs analogues, à l'exclusion de tout croisement.

3<sup>o</sup> catégorie. — Toutes races ou sous-races françaises ou étrangères, pures ou croisées, non désignées ci-dessus.

3<sup>e</sup> CLASSE. — Bandes de bœufs composées de quatre animaux au moins, de même provenance et de même race, et n'ayant pas concouru pour les autres prix.

Les prix destinés aux MOUTONS seront divisés en deux classes, et les lots présentés seront composés de dix animaux, tous du même âge et de la même race.

1<sup>re</sup> CLASSE. — Jeunes moutons, quels que soient leur poids et leur race, nés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1859.

2<sup>e</sup> CLASSE. — Moutons divisés d'après leur race, sans distinction d'âge ni de poids.

1<sup>re</sup> catégorie. — Races poitevine, vendéenne et leurs analogues, à l'exclusion de tout croisement étranger.

2<sup>o</sup> catégorie. — Races des landes de Bretagne.

3<sup>o</sup> catégorie. — Races ou sous-races françaises ou étrangères non désignées ci-dessus.

Les animaux de l'ESPÈCE PORCINE se divisent en deux classes.

1<sup>re</sup> CLASSE. — Races françaises pures.

2<sup>e</sup> CLASSE. — Races étrangères pures et races croisées.

Une médaille d'or accompagnera les premiers prix, une médaille d'argent les seconds prix, et une médaille de bronze tous les autres.

Les prix seront décernés, le mercredi, d'après les décisions d'un jury nommé par le Ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics.

Les propriétaires qui présenteront des animaux au concours seront tenus à une déclaration préalable, qu'ils devront faire à Nantes, le lundi, avant-veille du concours, de huit heures du matin à quatre heures du soir, aux commissaires chargés de la recevoir.

Les animaux devront être rendus à Nantes, sur le lieu de l'exhibition, le mardi, veille du concours, à huit heures du matin au plus tard. Ils resteront à la disposition du commissaire général pendant tout le temps jugé nécessaire.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

navire fût à Nathan, j serais monté à bord.

Un mille environ nous en séparait encore quand le *Désiré*, capitaine Thomare, joli trois-mâts de Bordeaux à qui j'avais servi de correspondant, passa grand large le long de mon canot.

Je jette un cri de désespoir.

— Au secours ! m'écriai-je, on enlève ma fille !...

Le capitaine Thomare gouverne à toute vitesse sur les ravisseurs.

Le brig sans pavillon s'ébranle ; il rase la terre, il se rapproche pour recueillir son canot et couper la route du port au *Désiré*.

Mais celui-ci, par deux fois, a déjà barré passage à la fatale embarcation, qu'il n'a point osé couler puisqu'elle porte ma fille.

Cela me donne le temps de la rattraper ; je m'arme de la barre de fer de mon gouvernail, je me précipite au secours d'Olymtha, une affreuse lutte s'engage.

Mes rameurs indiens, loin de me secourir, fuyaient épouvantés.

Les canotiers du brig sans pavillon semblent avoir pour but principal de me prendre vivant ; moi, je frappe avec fureur, j'assomme le patron ; quatre poignards me menacent.

Digne fille de sa mère, Olymtha se place entre les meurtriers et ma poitrine.

Son dévouement me sauva, car le trois-mâts eût le

## DERNIÈRES NOUVELLES.

Nous lisons dans le bulletin du *Moniteur* :

« Le Sénat a adopté son adresse en réponse au discours de la couronne par 128 voix contre 3. La discussion du projet, au Corps-Législatif, commencera seulement lundi. »

L'Empereur a reçu hier vendredi la députation du Sénat chargée de présenter à S. M. l'adresse en réponse au discours du trône. A deux heures, la députation du Sénat, précédée de ses huissiers, ayant à sa tête ses président et vice-présidents, est entrée aux Tuileries par le pavillon de l'Horloge. L'Empereur, ayant à sa droite S. A. I. le prince Napoléon, et entouré des grands officiers de la couronne, a reçu la députation dans la salle du Trône.

S. A. I. le prince Murat et LL. E. Exc. les ministres, les maréchaux et amiraux, assistaient à cette cérémonie. S. Excellence M. le président du Sénat a lu à Sa Majesté le texte de l'adresse votée par le Sénat. L'Empereur a remercié en quelques mots le Sénat des sentiments exprimés dans l'adresse. A deux heures et demie, la députation du Sénat s'est retirée, escortée comme à son arrivée par un peloton de chasseurs à cheval. — Havas.

Berlin, 7 mars. — On mande des frontières de la Pologne le 7 : On assure à Varsovie que la délégation des citoyens restera provisoirement en fonctions jusqu'à ce que l'on ait reçu de Saint-Petersbourg des ordres sur la conduite à tenir. L'empereur aurait ordonné au secrétaire d'Etat Karnicki de se rendre à Saint-Petersbourg pour lui donner des éclaircissements sur la situation, parce qu'il avait été répondu à la demande que S. M. avait faite à ce sujet qu'on n'avait pas arrêté d'insurgés en armes. — Havas.

## AVIS.

### LA MAISON DE BANQUE

## A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS.

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHEQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (633)

### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La stagnation est de plus en plus complète sur le marché des fonds publics ; on continue à se préoccuper de la crise persistante aux Etats-Unis, des embarras financiers de l'Angleterre, des sinistres commerciaux survenus dans le Levant, et qui ont affecté le crédit de plusieurs maisons de Marseille. Toutefois la crainte que l'on avait conçue de voir l'escompte subir une nouvelle augmentation à Londres s'est bien atténuée, les arrivages de métaux précieux ayant abondé depuis quelque temps en Angleterre.

La rente 3% n'a eu que des variations insignifiantes,

et la liquidation même n'a pu arracher la place à sa torpeur. On a fixé le cours de compensation à 68-10. Le taux du report a été presque nul, découvrant ainsi de fortes positions engagées à la baisse.

Les grandes valeurs de placement ont attiré des demandes suivies au comptant. On a remarqué la fermeté des actions ainsi qu' des obligations du Crédit foncier. Ces titres, fort recherchés en tout temps, le sont particulièrement à l'approche des tirages de lots, qui ne sont pas le moindre attrait de ce placement. On sait que le 22 mars aura lieu le 1<sup>er</sup> tirage des lots affectés aux obligations communales et que le premier numéro sortant gagnera un lot de 100,000 fr. Les prêts du Crédit foncier prennent une rapide extension, et atteignent un chiffre qui promet pour l'exercice actuel des résultats fort remarquables.

Une certaine activité s'est emparée du marché des Chemins de fer. Il y a eu des transactions importantes et suivies sur le Lyon, l'Orléans et le Midi. La publication des recettes, qui dépassent toutes les prévisions depuis le commencement de l'exercice actuel, amène des demandes incessantes de la part des capitaux. Les chemins étrangers paraissent plus calmes.

Les sociétés maritimes sont peut-être celles qui ont le plus souffert de la crise permanente qui a pesé pendant plusieurs années sur le monde commercial et industriel. Un grand nombre se sont fondues ; la plupart ont disparu ; la Compagnie d'armements maritimes Barbey et C<sup>o</sup>, de Paris, qui possède plus de 60 navires, tant à voiles qu'à vapeur, reste debout et continue à prospérer. Les résultats du dernier exercice, qui viennent d'être présentés à l'assemblée générale le 23 février, sont remarquables. Ils permettent de distribuer un dividende de 20 francs par action, et l'exercice prochain semble promettre des résultats non moins favorables. Grâce à la situation florissante de son exploitation, la Compagnie a pu rembourser 600 obligations, au lieu de 200 seulement qui devaient être tirées au sort.

On commence à envisager les circonstances actuelles comme plus favorables à l'émission de nouvelles affaires, mais les capitaux exigent avec raison des garanties sérieuses. Celles qui reposent sur la propriété foncière sont de cette nature. La Société immobilière agricole, qui fait en ce moment appel aux capitaux, paraît répondre à ce besoin de sécurité, puisqu'elle a pour objet l'achat d'un magnifique domaine, dont les revenus actuels sont déjà très-considérables, et ne pourront que s'accroître par une exploitation raisonnée et par la vente morcelée.

Sur le marché industriel, les valeurs créées par la Caisse des chemins de fer ont pris une allure qui répond à une plus sage appréciation de leur situation respective. La Caisse elle-même s'est relevée de 80 à 100 fr.

E. Dutil.

### BOURSE DU 7 MARS.

4 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 68 40.

5 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 95 75.

### BOURSE DU 8 MARS.

3 p. 0/0 hausse 40 cent. — Ferme à 68 20.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 97 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

temps de nous aborder ; alors dix alertes matelots français tombèrent à la fois sur nos ennemis.

Je me trouvai tout-à-coup sain et sauf ainsi qu'Olymtha sur le pont du *Désiré*.

— Nous allons vous ramener chez vous, Monsieur de Moëlho, me dit aussitôt l'excellent capitaine Thomare en orientant au plus près.

Mais le brig sans pavillon s'avance menaçant ; nous nous apercevons qu'il porte quelques pièces d'artillerie et s'apprête à nous aborder. Il va venger ceux de ces bandits qui ont péri le long de notre bord.

Le soleil s'était couché, le ciel était couvert ; personne à terre ne semble avoir remarqué les dangers qui nous menacent.

— Monsieur, me dit le capitaine Thomare, nous avons deux partis à prendre ; luvouyer sous le feu de ce coquin et tâcher de retourner à terre, ou bien nous charger de toile et gagner le large. Mon navire est excellent, ce brig n'a point l'air fin voilier.

— N'hésitez point, capitaine !... n'exposez pas vos braves gens ; il me suffit qu'Olymtha me soit rendue !...

A peine avais-je opté ainsi que le trois-mâts laisse arriver et reprend sa route.

Faut-il vous dire que mes domestiques, témoins des faits, reprirent le chemin du port, où ils durent jeter l'alarme ?... Vous devinez, du reste, que le brig pirate ne put nous rejoindre, puisque je suis ici avec mon enfant.

En route, le capitaine Thomare me proposa de relâcher dans quelques points de l'Inde, d'où je pourrais facilement retourner à Bombay ; je refusai. La terreur que m'inspiraient les dangers courus par ma fille m'a déterminé à venir la confier à ma sœur Thérèse.

Maintenant, retournerai-je dans l'Inde ? irai-je au Brésil ? Je suis encore indécis ; seulement je suis résolu à ne point me fixer en France... Vous comprenez pourquoi.

A Bordeaux, sur le témoignage du capitaine Thomare et de ses officiers, l'on m'a délivré des passe-ports parfaitement en règle ; enfin la maison Gautier, qui correspond avec William et Smith, m'a fourni les fonds nécessaires pour mon voyage actuel.

Ma sœur Thérèse est en Russie, me dites-vous ? Je me procurerai facilement de ses nouvelles.

Notre mère était parente éloignée de la famille Tamlof, de Moscou ; avant deux mois, si Thérèse vit encore, elle peut être en France. Je l'attendrai ici.

Je la déciderai, je l'espère, à venir terminer ses jours avec moi sur les bords du Rhin. Les capitaux qu'en l'absence de ma sœur vous avez eu la bonté de faire si honorablement fructifier, seront notre première base d'opérations.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIERE

Le dimanche 10 mars 1861, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison de M. ROSSETY, officier retraité, sise au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers :

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, tapis, fauteuils, chaises, commodes, secrétaires, tables de jeu, table de toilette, pendules, glaces, flambeaux, étagère garnie de statuettes, etc., porcelaine, cristaux, bons vins de Champigny 1858 en dames-Jeanne, et autres rouges et blancs, établi et outils de menuisier, outils de jardinage, casiers pour bouteilles, bouteilles vides, baignoires, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIERE

APRES DECES.

Le dimanche 17 mars 1861, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison de feu la veuve MIGNON, sise au Petit-Puy, commune de Saumur, à la vente publique aux enchères, du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, draps, rideaux, couvertures, serviettes, nappes, essuie-mains, chemises, quantité d'effets à usage d'hommes et de femmes, armoires, commodes, buffet, tables, chaises, pendules, glaces, vin rouge vieux en poinçon et en bouteilles, charrette, bois d'ouvrage et à brûler, grande quantité d'outils et de fer, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

### A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

Une MAISON, avec cour, jardin et vastes servitudes, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, joignant M. Thiffoine, négociant.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (128)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

### MAISON

Sise à Saumur, rue Bodin, n° 22.

S'adresser, pour traiter, audit notaire. (125)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

Quatre hectares 70 ares de vigne et terre labourable, avec maison, pressoir, cellier, cave, bassin; le tout situé à la Pierre-Couverte, commune de Bagnaux, joignant au levant le chemin de Saumur à Munet, au couchant le chemin des Moulins et des deux côtés MM. Guerin, Aubelle, Petit, Rebeilleau, Martin, Fremont et autres.

Pour traiter s'adresser sur les lieux à M. et M<sup>me</sup> PIERRE, ou à Saumur à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (129)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE  
A ARRENTER OU A LOUER

Une MAISON avec jardin, située à Saumur, rue de la Visitation, dépendant de la succession de M. Cartier.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire, ou à M. SOYER, propriétaire à Vihiers. (117)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE  
UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Basse-Île, près la gare du chemin de fer.

Comprenant soubassement, rez-de-chaussée, deux étages, greniers, cour, pompe, magasins;

ET UN JARDIN, situé même rue, contenant 9 ares, avec cellier, et 6 ares de terrain, concédés par l'Etat, dans l'ancien bras de la Loire.

S'adresser, pour traiter, soit sur les lieux, à M. LEGER-MECHINE, entrepreneur de travaux publics, soit à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (103)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE  
A L'AMIABLE,

Cinq hectares 50 ares de terre et vigne; 22 ares de jardin en très-bon état; maison de maître, dépendances, bâtiments de fermier, cour, puits, formant un ensemble entouré de murs; douves; le tout situé à Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser, pour traiter, à M. ROBIN, au Pont-Fouchard, maison de M. Chevalier. (104)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

A CÉDER

### UN FONDS

DE MARCHAND DE CRÉPINS, à Saumur,

AVEC BONNE CLIENTÈLE;

Il y aura toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, le 17 mars 1861, à midi,

### UNE MAISON

Située rue de la Porte-Neuve et rue de la Petite-Douve, à Saumur,

Appartenant à M<sup>me</sup> veuve CAMAIN, occupée par Châlons, Raisin et autres, composée de hangar, cour, grandes écuries, quatre caves, neuf chambres, plusieurs cabinets et de grands greniers.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M<sup>me</sup> CAMAIN, rue Beau-repaire-Prolongée. (102)

A VENDRE

D'OCCASION,

Un superbe ETOUFFOIR EN CUIVRE, tout neuf, pouvant contenir quatre décalitres.

S'adresser à M. GOUBY, poëlier, place Saint-Pierre.

### MAISON A LOUER

de suite,

Située place Saint-Michel, vue sur le quai.

S'adresser à M. CHUDEAU père. (58)

Rue Basse-Saint-Pierre, 12,

Saumur,

LEONCE CAVELIER FILS

GRAVEUR SUR MÉTAUX.

Fait tout ce qui concerne son art.

OMNIBUS BOURGEOIS.

M. GASNIER, loueur, informe le public qu'il vient d'établir un Omnibus Bourgeois, qu'il met à la disposition des familles, pour tout service que l'on désirera. (106)

FABRIQUE A ROUEN

Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45

PARACHUTE DES CHEVEUX

MAISON A PARIS

Pour le Gros, rue d'Enghien, 24

### EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon: 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, colporteurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (65)

ALMANACH DU CHEMIN DE FER (1861)

## INDICATEUR DE POCHE

DE LA LIGNE

DE PARIS A SAINT-NAZAIRE

SOMMAIRE.

Calendrier de 1861. — Service d'hiver. — Heures de départ et d'arrivée des trains à toutes les gares de la ligne.

GRANDE VITESSE.

Renseignements pour voyageurs. — Prix des places pour voyageurs, enfants, membres de congrégations religieuses, militaires. — Conditions pour le transport des bagages par les poids supérieurs à 30 kilogrammes. — Transport des articles de messageries, valeurs, denrées, animaux, voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des cercueils.

Frais accessoires aux taxes des tarifs généraux.

Distances kilométriques. — Correspondances des chemins de fer.

Billets d'aller et retour entre différentes gares. — Prix réduits.

PETITE VITESSE.

Conditions pour le transport des animaux de grande taille, de moyenne taille, de petite taille. — Prix par tête. — Transport des voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des omnibus, diligences, voitures de déménagement, etc. — Transport des marchandises. — Prix par tonne de 1,000 kilog., suivant leur classification. — Classification générale des marchandises.

Prix de l'Indicateur :

Avec carte de la ligne de Paris à Saint-Nazaire. . . . . 30 cent.

Sans carte . . . . . 25

On reçoit des insertions pour l'INDICATEUR au Bureau du Journal l'ÉCHO SAUMUROIS.

En vente, à Saumur, chez l'éditeur, Paul GODET, place du Marché-Noir, et chez tous les Libraires.

LE

## COURRIER DES FAMILLES

JOURNAL DE LA SANTÉ ET DES INTÉRÊTS AGRICOLES

Paraissant les 1<sup>er</sup>, 10 et 20 du mois, en 24 colonnes.

5<sup>e</sup> ANNÉE.

« Le Courrier des Familles obtient des suffrages et des succès, parce que son programme est le plus varié, le plus attrayant et le plus complet de tous les journaux à bon marché. » (La Patrie.)

Un An : 8 francs.

Par un mandat au Directeur, 1, rue Baillet, à Paris.

## ANNUAIRE DES FAMILLES

ET LE MÉDECIN DES EAUX

Un beau volume de 320 pages, contenant — outre une foule de renseignements utiles : — les établissements minéraux de la France (propriétés des eaux, maladies qu'elles combattent, itinéraires, etc.), — un dictionnaire d'hygiène et de médecine domestique, traitant toutes les maladies les plus communes; causes, effets, symptômes, médication ou traitement de chaque maladie, etc.

Prix : 1 fr. 50 c.

Mandat au D<sup>r</sup> L. MULLER, 1, rue Baillet, à Paris.

Les abonnés au COURRIER DES FAMILLES reçoivent cet ouvrage en PRIME.

Saumur, imprimerie de P. GODET.